à ce mode dans la présente occasion. Je terminerai en disant que les honorables députés ont toute liberté de proposer des amendements, et, par ce moyen, de faire connaître au pays les opinions qu'ils entretiennent à ce sujet.

Cris de "ajournement!" "ajournement!" L'Hon. M. MOORE.—Comme l'on paraît se prononcer en faveur d'un ajournement, je demanderai à la chambre de m'accorder quelques minutes pour répondre à certaines observations faites par le député (l'hon. M. VIDAL) qui vient de s'asseoir. Bien qu'en principe, je partage l'opinion émise par l'hon. membre, il a, cependant, à mon avis, tombé dans une erreur, c'est quand il a dit que la chambre n'avait pas la faculté d'amender les résolutions, mais qu'elle devait les adopter ou les rejeter dans leur ensemble. Il est vrai que le gouvernement avait énoncé ce principe, mais je crois que la question peut-être modifiée comme toute autre question soumise à la chambre. Mon hon, ami a aussi dit que puisqu'il (tait impossible de modifier ou amender le projet, c'était pure perte de temps que de le discuter. Je me permettrai à cet égard de différer d'opinion avec l'hon. monsieur, et je maintiens que non seulement il est utile, mais mêmo qu'il est essentiellement nécessaire que les détails d'une mesure aussi grave et aussi importante pour le pays soient discutés à fond. Un examen calme et approfondi du sujet est nécessaire, et j'ai l'espoir que le gouvernement ne hâtera pas la passation de cette mesuro de manière à empêcher les représentants du peuple de se prononcer franchement et sans entraves. Je crois aussi qu'il serait important que les députés eussent le temps d'en conférer avec leurs mandataires. Je veux donc croire que le gouvernement leur permettra d'exprimor clairement leurs vues, quand mêmes elles auraient le résultat de susciter des amendements au projet.

Les débats sont alors ajournés à demain.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

## MERCREDI, 8 février 1865.

L'ordre du jour pour la reprise des débats sur la résolution au sujet d'une union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord syant été lu,

L'Hon. GEORGE BROWN so lève et dit :- M. l'ORATEUR, - C'est avec un sentiment de satisfaction que je me lève pour adresser la parole à cette chambre en cette occasion. Une lutte de réforme constitutionnelle qui a absorbé la moitié de la durée d'une vie humaine — l'agitation du pays, de violents débats dans cette chambre—la discorde, des contestations sans merci ni trève pendant plusieurs années, vont trouver une an dans le grand projet qui nous est actuellement soumis. [Applaudissements.] Dans leurs discours d'hier soir, les procureurs-généraux pour le Haut et le Bas-Canada ont tenu à préciser que ce projet d'union de l'Amérique Britannique, sous un seul gouvernement, diffère essentiellement de la "représentation basée sur la population " aussi bien que de "l'autorité collective ;"-pourtant, ce n'est rien autre chose que le projet inclus dans le programme du gouvernement dont ils faisaient partie en 1858. Il est juste, monsieur l'ORATEUR, que mes hons. amis aient la large part d'honneur qui leur revient dans la présentation de cette mesure à la chambre, mais, en les écoutant, je n'ai pu m'empêcher de faire la réflexion que si cette mesure est bien celle de 1858, ils ont admirablement réussi à la séquestror des regards du monde jusqu'à présent, [Ecoutes 1]-et je regrette vivement que nous ayons attendu jusqu'à 1864 pour voir mûrir le mystérieux projet de 1858. [Ecoutez ! et rires.] Peu m'importe à qui appartient l'honneur de ce projet; il contient à mon avis l'essence de toutes les recommandations faites depuis dix ans en vue de mettre fin à nos difficultés. Je n'éprouve plus qu'un sentiment de joie et de reconnaissance en songeant qu'il s'est trouvé en Canada des hommes d'une position influente, doués d'assez d'énergie et de patriotisme, pour mettre de côté l'esprit de parti politique et toutes leurs considérations personnelles, et s'unir dans l'accomplissement d'un projet si rempli d'avantages pour tout le pays. [Applaudissements.] Dans l'état où se trouvait